41. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gonverneur général, en date du 12 mars 1885— Copie de tous rapports, ordres en conseil et correspondance, non encore demandés, au sujet de l'effet de la décision de la cour Supréme relativement à l'Acte des Licences de 1883, et un exposé des mesures à être prises pour en obtenir la révision, ainsi que des mesures que l'on se propose de prendre dans l'intervalle en vertu de l'Acte; aussi copie de toutes lettres ou télégrammes adressés aux commissaires ou inspecteurs, leur donnant des instructions pour les guider dans leur conduite ou leurs actes, et des informations concernant les intentions ou les actes du gouvernement. Présentée à la Chambre des communes le 9 mars 1886.—M. Blake.

Imprimée pour les documents de la session seulement.

- 42. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du ler mars 1886—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la Gazette, des exportations et importations, du ler juillet 1884 au ler février 1885, et du ler juillet 1885 au ler février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays. Présentée à la Chambre des communes le 9 mars 1866—Sir Richard Cartwright.
- 43. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du ler mars 1886—Copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel, après sa condamnation. Présentée à la Chambre des communes le 9 mars 1886.—M. Coursol.—Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

- 43c. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 3 mars 1886—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ontété, la liste des jurés choisis (empanelled), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou juges adjoints qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. Présentée à la Chambre des Communes le 15 mars 1886 —M. Amyot.

  Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

2